RECU EN PREFECTURE le 14/11/2025

Application agréée E-legalite.com 99\_DE-095-219505807-20251105-DEL55\_2025-

Département du Val d'Oise Arrondissement de SARCELLES Canton de GOUSSAINVILLE Commune de SAINT-WITZ

## AFFICHE le :

07/11/2025

TRANSMIS le :

14/11/2025

### NBRE DE CONSEILLERS

En exercice: 18

Présents :

Votants:

## OBJET:

Décision modificative n°6 au BP 2025

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq Le mercredi 5 novembre à 20H30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni salle M. Joulou en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric MOIZARD, Maire.

#### Etaient présents :

Mesdames: BARON Claudine, BERSON-GÉANT Marion, CAQUIN Michèle, DAUDRÉ Sibylle,

DAUPTAIN Marie-Hélène, DELGADO Chantal, FERTÉ Nadège, GRU Fabienne,

HOFFER Marie-Hélène.

BAILLY Maxime, BÉLAIR Xavier, DRÉVILLE Gérard, VIRLOGEUX Christophe. Messieurs:

Mme LE BEC Fanny Absent:

M. DEBCZAK Jean-Michel donne pouvoir à Mme DAUPTAIN Marie-Hélène Pouvoirs:

M. BOCQUET Jean-Charles donne pouvoir à M. DRÉVILLE Gérard

M. MOURET Stéphane donne pouvoir à M. BAILLY Maxime

Secrétaire: Mme DELGADO Chantal

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de prendre une nouvelle décision modificative.

Différents travaux d'investissement étaient prévus au chapitre 21 mais cela concerne le chapitre 23. De même, à la suite de ces travaux, des frais d'études en plus ont été engagés.

Il convient donc d'approuver les écritures suivantes :

Investissement			Investissement		
Chap/art.	Intitulé	Dépenses	Chap/art.	Intitulé	Recettes
20/2031	Frais d'études	+ 42 000,00			
23/2313	Solde construction maison de l'enfance	+ 160 840,98			
23/2313	Solde construction pôle santé	+ 176 429,56			
23/2312	Solde extension du cimetière	+ 65 460,74			
21/21351	Immobilisations	- 444 731,28			
Total		0,00	Total	/	

## Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

1/ Autorise Monsieur le Maire à prendre la décision modificative n°6 sur le budget primitif 2025 et passer les écritures comme notées ci-dessus.

2/ Délibération transmise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles et au SGC de GARGES.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire Frédéric MOIZARD